

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°25-058

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 28 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	20/11/2025
En exercice : 22	Date d'affichage :	20/11/2025
Présents :		
Votants :	16 + 3 pouvoirs	

Présents : Mrs. Mmes : GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel -- MANENTI Rémy - RIZZON Bruno - GACHET Roger - MICHELLAND Bruno -- Mmes GAZET Véronique - COMBET Claire - MASSUTTI Carole - JALLIFFIER VERNE Christelle - JABOUILLE Martine - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - BIBOLLET Nicolas

Excusés :

Mrs. Mmes : DELWAL Jean Luc - GENON Marie (pouvoir à GENON Hervé) - RICHARD Denis - RICO PEREZ José - BAZIN Josyane (pouvoir à Véronique GAZET) - PEREZ Stéphanie (pouvoir à Christelle JALLIFFIER VERNE)

A été nommée secrétaire de séance : Véronique GAZET



Objet : Lancement de la procédure de bien sans maître parcelle A235 sur la commune déléguée de Randens

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que des administrés sont intéressés pour l'achat de la parcelle A235 située lieu-dit le Chaix sur la commune déléguée de Randens.

Après en avoir délibérée à l'unanimité, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de bien sans maître de la parcelle A235 appartenant à Monsieur GIEZ Albert
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document relatif à la présente décision

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Véronique GAZET

Monsieur le Maire
Hervé GENON

